

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	18	24

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 14-07-04-17

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016

Le Député Maire se retire de la séance.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur BERNARDINI François Adjoint délégué aux Finances, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par le Député Maire après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

2017/49
S.G.S

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-31, L 2121-14 , L 1612-12 et suivants

VU l'avis favorable de la Commission des Finances

1°/ LUI DONNE ACTE DE LA PRESENTATION FAITE AU COMPTE ADMINISTRATIF, LEQUEL PEUT SE RESUMER COMME ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION,

2°/ CONSTATE, LES IDENTITES DE VALEURS AVEC LES INDICATIONS DU COMPTE DE GESTION RELATIVE AU REPORT A NOUVEAU, AU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE ET AU FONDS DE ROULEMENT DU BILAN D'ENTREE ET DU BILAN DE SORTIE, AUX DEBITS ET AUX CREDITS PORTES A TITRE BUDGETAIRE AUX DIFFERENTS COMPTES,

3°/ RECONNAIT LA SINCERITE DES RESTES A REALISER,

4°/ ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS TELS QUE RESUMES CI-APRES :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	7 799 702.68	4 041 160.56
Recettes	8 167 324.81	4 758 936.50
Résultat de l'exercice		
Excédents	367 622.13	717 775.94
Déficit		
Excédents antérieurs	777 254.25	1 305 514.25
Déficits antérieurs		
Résultats de clôture		
Excédent	1 144 876.38	2 023 290.19
Déficit		
Restes à réaliser d'investissement 2016		
Dépenses		1 464 000.00
Recettes (subventions)		1 168 035.00

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

Francis BERNARDINE


COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 7 AVRIL 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 15-07-04-17

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Député Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives sy rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat,

2017/51
S.G.S

le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE

- que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2016, par le comptable du Trésor visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 16-07-04-17

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2311-5

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Député Maire, après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2016, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de	367 622.13 €
----------------------------------	--------------

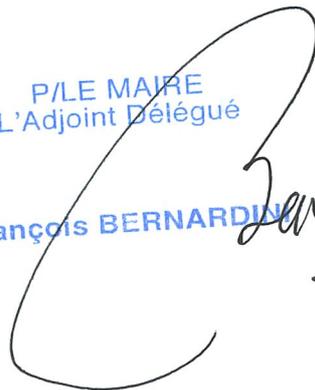
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT AU 31/12/2016	367 622.13 €
Résultats antérieurs reportés	777 254.25 €
Part affectée à l'investissement 2016	2 023 290.19 €
Résultats à affecter	1 144 876.38 €
à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté report à nouveau (ligne 002)	1 144 876.38 €

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDIN




COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 7 AVRIL 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 17-07-04-17

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPÔTS LOCAUX

VU l'état 1259 MI portant notification des taux d'imposition et nous communiquant le produit fiscal à taux constants pour 2017 qui est de 3 964 711 €.

Considérant que le produit fiscal attendu pour 2017 des taxes directes locales devra être de 4 018 226 € pour assurer l'équilibre financier du budget communal.

En conséquence, Monsieur le Député Maire propose pour l'année 2017 d'arrondir les taux suivants :

DESIGNATION	TAUX % ANNEE 2017
TAXE D'HABITATION	23.50
TAXE FONCIERE BATIE	15.12
TAXE FONCIERE NON BATIE	57.20
CFE	10.18

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Député Maire et après en avoir délibéré

VU l'avis de la Commission des Finances,

DECIDE de fixer les taux des taxes ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	TAUX % ANNEE 2017
TAXE D'HABITATION	23.50
TAXE FONCIERE BATIE	15.12
TAXE FONCIERE NON BATIE	57.20
CFE	10.18

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 18-07-04-17

OBJET : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 2017

Le Député Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'instruction M14 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales, prévoit l'établissement de tableaux d'amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

2017/57
S.G.S

Ces documents sont approuvés par Monsieur le comptable du Trésor et constituent des pièces complémentaires aux différents budgets établis dans le cadre de la nouvelle comptabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

APPROUVE les tableaux d'amortissements figurant parmi les annexes du BP.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2017/58
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 19-07-04-17

OBJET : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 1612-1 et suivants,

Le Député Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de BUDGET PRIMITIF 2017 dressé et appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

2017/59
S.G.S

Le Conseil Municipal EXAMINE les propositions du BUDGET PRIMITIF 2017, par nature et par chapitre, pour le fonctionnement, par opération pour l'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	9 691 938.00 €
RECETTES	9 691 938.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	4 210.390.00 €
RECETTES	4 210 390.00 €

MONTANT TOTAL 13 902 328.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances,

VOTE PAR CHAPITRE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

VOTE PAR CHAPITRE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

APPROUVE la balance générale du BUDGET PRIMITIF 2017 présenté ci-dessus sans excédent ni déficit, annexée au BP 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 20-07-04-17

OBJET : Attribution de subventions au titre de l'année 2017 - ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,

Vu le crédit ouvert au BUDGET PRIMITIF 2017, article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » soit 110 000.00 €

2017/61
S.G.S

Vu la liste des subventions attribuées aux associations jointe au BP 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- De voter les des associations ;
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2017 ainsi que la liste des associations.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 21-07-04-17

Objet : Attribution de subventions au titre de l'année 2017 - CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal,

Vu le crédit ouvert au BUDGET PRIMITIF 2017, article 657361 « Subvention de fonctionnement CAISSE DES ECOLES » chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » soit 96 000.00 €

2017/63
S.G.S

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- De voter les subventions de la CAISSE DES ECOLES,
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2017

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 22-07-04-17

OBJET : Attribution de subventions au titre de l'année 2017 - CCAS

Le Conseil Municipal,

Vu le crédit ouvert au BUDGET PRIMITIF 2017, article 657362 « Subvention de fonctionnement CCAS » chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » soit 23 026.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- De voter les subventions du CCAS,
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2017

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 7 AVRIL 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 23-07-04-17

OBJET : Recherche de financement Réfection éclairage route Saint André

Le Député Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de réfection de l'éclairage public de la route Saint André.

Le Député Maire propose à l'assemblée de demander une aide financière sur le DETR 2017 à la Préfecture de Haute Corse à hauteur de 60 % du montant de la dépense HT.

2017/67
S.G.S

Il propose le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel HT de l'opération	418 931.00 HT
DETR 2017 60%	251 358.00 €
Participation de la commune 40 %	167 573.00 €

Le Conseil Municipal, Oüi l'exposé du Député Maire et après avoir délibéré, DECIDE

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière au service de la Préfecture de Haute Corse :
- Montant prévisionnel HT de l'opération 418 931.00 HT
- DETR 2017 60% 251 358.00 €
- Participation de la commune 40 % 167 573.00 €
- D'autoriser le Député Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2017/68
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 24-07-04-17

OBJET : Recherche de financement pour la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public sur la commune

Monsieur le Député Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un financement pour la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public sur la commune de Biguglia.

Il explique que le dossier de demande de subvention envoyé au ministère de l'environnement n'ayant pas abouti, il est possible de récupérer des subventions auprès de la CTC dans le cadre d'un appel à projet.

Pour cela, un diagnostic de l'éclairage public sur la commune doit être réalisé afin de déterminer les travaux et le montant des aides accordées en fonction de ceux-ci.

Le Député Maire dépose sur le bureau le devis chiffré pour ce diagnostic et propose le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel de l'opération :	23 900.00 € HT
Participation CTC 70% :	16 730.00 € HT
Participation de la commune 30 % :	7 170.00 € HT

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- D'accepter de faire réaliser un diagnostic de l'éclairage public sur la commune ;
- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière au service de la Collectivité Territoriale de Corse selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel de l'opération :	23 900.00 € HT
Participation CTC 70% :	16 730.00 € HT
Participation de la commune 30 % :	7 170.00 € HT

- D'autoriser le Député-Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 25-07-04-17

OBJET : Opérations « Ecole Numérique ». Usage du numérique, équipement dans les écoles : Demande de subvention. ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°84-15-12-16

Monsieur le Député Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que dans le cadre des Programmes Européens 2014-2020 pour la corse, la Collectivité territoriale de Corse, a lancé un

appel à projet « Ecole Numérique » afin d'aider les collectivités locales dans l'équipement des écoles.

Il précise qu'un cofinancement est possible dans le cadre du Contrat de Plan ETAT - REGION.

Le Député Maire explique que cela permettrait d'augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble des écoles de la commune.

Le Député Maire expose qu'après renseignements complémentaires, le financement maximum du Contrat de Plan ETAT - REGION est de 15 % et qu'une délibération doit être reprise en ce sens.

Il propose le plan de financement suivant :

- Montant prévisionnel HT de l'opération : 127 236.00 € HT
- Participation de la CTC FEDER 50 % : 63 618.00 € HT
- Participation de l'Etat CPER 15 % : 19 085.00 € HT
- Participation de la commune 35 % : 44 533.00 € HT

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière aux services de l'Etat et de la Région selon le plan de financement suivant :
- Montant prévisionnel HT de l'opération : 127 236.00 € HT
- Participation de la CTC FEDER 50 % : 63 618.00 € HT
- Participation de l'Etat CPER 15 % : 19 085.00 € HT
- Participation de la commune 35 % : 44 533.00 € HT
- D'autoriser le Député-Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDIN



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 7 AVRIL 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 26-07-04-17

OBJET : Tableau récapitulatif des marchés publics 2016

Le Député Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des marchés publics 2016 passés par la collectivité.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Député Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- d'approuver le tableau récapitulatif des marchés publics 2016 ;
- dits que ce tableau sera publié conformément au Code des Marchés Publics.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 7 AVRIL 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 27-07-04-17

Objet : création de trois emplois non permanents d'Adjoints Techniques Territoriaux de 2^{ème} classe pour des besoins saisonniers

Considérant les congés annuels, il convient de renforcer les équipes des agents ayant en charge la propreté de la voirie. Il serait donc souhaitable de proposer de créer trois emplois non permanents d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, d'une durée de 35 heures de travail

hebdomadaire, en application, en application de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période de 6 mois., à compter du 1^{er} juin 2017.

La proposition de Monsieur le Député Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions Article 3, modifiée,

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°87-1107 du 30 Décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de catégorie C et D,

VU le décret n°87-1108 du 30 Décembre 1987, modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C et D des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaire de la Fonction Publique Territoriale,

Où l'exposé de Monsieur le Député Maire et après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Député Maire ;
- de créer, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} juin 2017, TROIS postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe non permanent, échelle III de rémunération, pour 35 heures de travail hebdomadaire et ayant en charge la propreté de la voirie ;
- de fixer la rémunération du grade ainsi créé par référence au premier échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents et aux charges s'y rapportant, sont prévus au BP 2017 de la Commune.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDIN



[Handwritten signature]

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 28-07-04-17

Objet : Création de trois emplois non permanent d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe pour un besoin saisonnier

Considérant les congés annuels, il convient de renforcer les équipes du secrétariat ayant en charge l'état civil et l'accueil. Il serait donc souhaitable de proposer la création de trois emplois non permanent d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, d'une durée de 35 heures de

2017/77
S.G.S

service hebdomadaire, en application de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période de 6 mois, à compter du 1^{er} juin 2017.

La proposition de Monsieur le Député Maire est mise aux voix

Le Conseil Municipal

- VU le code général des collectivités territoriales,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1°,

- VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

- VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Député Maire et après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Député Maire ;
- de créer, trois postes d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe non permanent, échelle III de rémunération, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période de six mois, à compter du 1^{er} juin 2017 et ayant en charge l'état civil et l'accueil ;
- de fixer la rémunération du grade ainsi créé par référence au premier échelon du grade d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents et aux charges s'y rapportant, sont prévus au BP 2017 de la Commune.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

PLE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI


COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 7 AVRIL 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 29-07-04-17

OBJET : Transfert de la voirie et des espaces verts du lotissement « Les Hauts de Biguglia II » dans le domaine public de la commune.

La commune a été saisie de la demande du syndic bénévole de copropriété du lotissement « Les Hauts de Biguglia 2 » représenté par son Président Monsieur KIEFFER Jean-Claude qui souhaite rétrocéder à la commune l'ensemble des voies, réseaux divers et espaces verts de la copropriété cadastrée section B N° 2519 à titre gratuit.

VU la demande de l'assemblée générale de la copropriété du lotissement « Les Hauts de Biguglia II » en date du 14 septembre 2014,

VU les documents fonciers fournis,

VU l'accord unanime des riverains intéressés,

CONSIDERANT l'ancienneté du lotissement,

Monsieur le Député Maire propose donc au Conseil Municipal de faire l'acquisition de la propriété des terrains d'assiette de ces voies, réseaux divers et espaces verts.

Ainsi que le classement des voies dans la voirie communale.

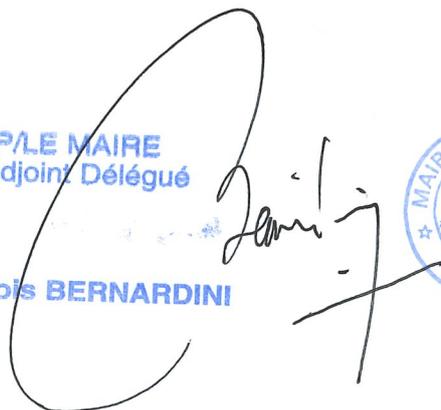
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- De donner son accord pour le transfert de la propriété des voies, réseaux divers et espaces verts ;
- De donner son accord pour le classement des voies dans la voirie communale ;
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous les documents pour ce dossier ;
- Dit que tout est prévu au BP 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 7 AVRIL 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 30-07-04-17

OBJET : Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Monsieur le Député Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de compléter le tableau de classement des voies communales compte tenu de fait que la commune a récupéré divers voies et réseaux à savoir :

- Les rues du lotissement « Les Fours à Bois » ;

- La route du groupe scolaire Simone PERETTI ;
- La route du hangar technique ;
- La route d'accès au parking de Toussaint MASSONI ;
- Le parking de Toussaint MASSONI ;
- La route d'accès au quai de transfert de Tragone ;
- Le quai de transfert de Tragone.

VU l'ordonnance N°59-115 du 07 janvier 1959 modifiée,

VU l'article L 141-3 du code la voirie routière,

VU le code rural et de la pêche maritime,

VU la circulaire N° 426 du 31 juillet 1961,

VU le tableau de classement de la voirie communale approuvé par délibération du Conseil Municipal le 18 juillet 2014,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une mise à jour du tableau de classement de la voirie communale sus nommé,

Monsieur le Député Maire soumet au Conseil Municipal le nouveau tableau de classement des voies communales et demande de délibérer.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Député Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- De valider la mise à jour du nouveau tableau de classement des voies communales comme suit :
 - Longueur voies communales à caractère de chemin : 22 951 ml
 - Longueur voies communales à caractère de rue : 17 795 ml
 - Surface des voies communales à caractère de place publique : 7 893 m²
 - Longueur totale des chemins et rues : 40 746 ml

L'ensemble des chemins, ruelles, dessertes, passages et sentiers non répertoriés dans ce tableau de classement sera considéré comme faisant partie, selon le cas :

Du domaine public communal sans affectation et sans utilité publique,

Ou du domaine privé :

Soit la commune, si l'ouverture à l'usage du public est avéré (articles L161-1 et 2-R161-1 du code la voirie routière, L161-1 à 13 et D161-1 à 27 du code rural et de la pêche maritime),

Soit des riverains, si ces derniers servent uniquement à la communication entre divers héritages ou à leur exploitation (article L162-1 à L 162-5 du code rural et de la pêche maritime cf article L162-2 à 6 du code de la voirie routière).

- D'autoriser le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant ;

2017/82
S.G.S

- Dit que le tableau de classement des voies communales sera annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 31-07-04-17

OBJET : Tarifs pour l'Espace Culturel « Charles ROCCHI »

Le Député Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer différents tarifs concernant les encaissements et les locations de salles concernant l'Espace Culturel « Charles ROCCHI ».

Il convient de rajouter à la dernière délibération du 25 juillet 2016, un tarif pour l'utilisation d'une salle de l'espace culturel restée vide jusqu'à aujourd'hui, de la location de la cafétéria sans l'espace cuisine et de mettre en place un tarif horaire pour la salle de musique avec le matériel compris.

Il propose les tarifs suivants :

- Location de la salle restée vide à 200 € ;
- Location de la cafétéria sans l'espace cuisine à 1000 € ;
- Location de la salle de musique avec le matériel compris à 10 € de l'heure.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Député Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- De donner son accord sur les tarifs et présentés ci-dessus ;
- Dit que ces tarifs seront affichés à l'Espace Culturel « Charles ROCCHI » et transmis à la trésorerie de Bongo par le régisseur ;
- Dit que les crédits seront portés au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDIN



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 32-07-04-17

Objet : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS EN VUE DE FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (12 MOIS MAXIMUM SUR UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS)

Le Député Maire expose au conseil municipal,

-VU le code général des collectivités territoriales,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1°,
- VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

Le projet d'ouvrir une médiathèque prenant forme il serait souhaitable de créer des postes d'adjoints administratifs pour faire face aux difficultés de mise en place de la logistique nécessaire au fonctionnement de la structure notamment la codification des livres en vue du prêt.

- de créer quatre postes d'Adjoints Administratif Territoriaux non permanent, échelle C1 de rémunération, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période de 12 mois,
- de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif Territorial

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur le Député Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Député Maire
- de créer, quatre postes d'Adjoint Administratif Territorial non permanent, échelle C1 de rémunération, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période de 12 mois
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents, ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
 L'Adjoint Délégué
 François BERNARDINI



[Handwritten signature]

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 33-07-04-17

OBJET : Reconversion et location de l'ancienne école de CAMPO VALLONE

Le Député Maire expose au Conseil Municipal que suite à de nombreuses demandes qu'il y a lieu de louer l'ancienne école de CAMPO VALLONE afin de revaloriser cet équipement communal.

Il propose à l'assemblée de fixer un tarif de location pour une partie des bâtiments pour l'organisation de manifestations diverses (baptêmes, anniversaires ...) à 150 € / jour avec une caution de 500 € et la totalité de la structure à 500 € / jour avec une caution de 1 500 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- De donner son accord sur les tarifs et présentés ci-dessus ;
- Dit que ces tarifs seront affichés en mairie et transmis à la trésorerie de Borgo par le régisseur ;
- Dit que les crédits seront portés au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDIN



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 34-07-04-17

Objet : redevance pour occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications pour les années 2013 à 2017

Vu l'article L 21.11 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.47 du code des postes et communications électroniques,

Vu l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0.50 étant comptée pour 1.

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Le Député Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre des années 2013 à 2017, selon les barèmes suivant :

- Pour les infrastructures souterraines, conduite multiple, par Km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) :
- Pour les infrastructures aériennes, par KM et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) :
- Pour les autres installations, cabines, par m2 au sol :

OBJET	Km/ U	coefficient	TOTAL
2013			
Conduite aérienne	45,138	53,33	2 407,21 €
Conduite multiple	179,206	40	7 168,24 €
Cabines	18	26,66	479,88 €
TOTAL 2013			10 055,33 €

OBJET	Km/ U	coefficient	TOTAL
2014			
Conduite aérienne	45,138	53,87	2 431,58 €
Conduite multiple	179,206	40,4	7 239,92 €
Cabines	18	26,94	484,92 €
TOTAL 2014			10 156,43 €

2017/91
S.G.S

OBJET	Km/ U	coefficient	TOTAL
2015			
Conduite aérienne	45,138	53,66	2 422,11 €
Conduite multiple	179,206	40,25	7 213,04 €
Cabines	18	26,83	482,94 €
TOTAL 2015			10 118,09 €

OBJET	Km/ U	coefficient	TOTAL
2016			
Conduite aérienne	45,138	53,66	2 422,11 €
Conduite multiple	179,206	40,25	7 213,04 €
Cabines	18	26,83	482,94 €
TOTAL 2016			10 118,09 €

OBJET	Km/ U	coefficient	TOTAL
2017			
Conduite aérienne	45,138	53,66	2 422,11 €
Conduite multiple	179,206	40,25	7 213,04 €
Cabines	18	26,83	482,94 €
TOTAL 2017			10 118,09 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré charge de l'exécution de la présente décision le Député Maire et le Trésorier, chacun ce qui le concerne.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



Lev 17

2017/92
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 35-07-04-17

OBJET : Recherche de financement pour la médiathèque pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique.

Le Député Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour l'ouverture de la médiathèque municipale qui ouvrira à l'automne 2017 conformément aux engagements pris par la commune auprès de ses partenaires institutionnels et sa population.

Le Député Maire propose à l'assemblée de demander un financement dans le cadre des aides à la culture de la Collectivité Territoriale de Corse.

Il s'agit d'une aide à la création et à l'aménagement des bibliothèques et médiathèques.

Le plan de financement pourrait donc s'établir sur 2 postes comme suit :

Poste 1 / Informatique :

Montant total de l'opération HT : 17 817 € HT

Participation CTC 50 % : 8 909 € HT

Participation de la commune 50 % : 8 909 € HT

Poste 2 / Mobilier :

Montant total de l'opération HT : 12 193 € HT

Participation CTC 50 % : 6 097 € HT

Participation de la commune 50 % : 6 097 € HT

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Député Maire et après avoir délibéré, **DECIDE :**

- D'accepter le projet visant à l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour l'ouverture de la médiathèque municipale ;
- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès de la Collectivité Territoriale de Corse selon les deux plans de financement suivant :

Poste 1 / Informatique :

Montant total de l'opération HT : 17 817 € HT

Participation CTC 50 % : 8 909 € HT

Participation de la commune 50 % : 8 909 € HT

Poste 2 / Mobilier :

2017/99
S.G.S

Montant total de l'opération HT : 12 193 € HT

Participation CTC 50 % : 6 097 € HT

Participation de la commune 50 % : 6 097 € HT

AUTORISE Monsieur le Député Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

Francois BERNARDINI



2017/95
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 36-07-04-17

OBJET : Recherche de financement pour la médiathèque pour l'acquisition d'ouvrages.

Le Député Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'acquisition de d'ouvrages pour l'ouverture de la médiathèque municipale qui ouvrira à l'automne 2017 conformément aux engagements pris par la commune auprès de ses partenaires institutionnels et sa population.

Le Député Maire propose à l'assemblée de demander un financement dans le cadre des aides à la culture de la Collectivité Territoriale de Corse.

Il s'agit d'une aide à l'équipement des bibliothèques et médiathèques.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme suit :

Montant total de l'opération HT :	30 526 € HT
Participation CTC 50 % :	15 263€ HT
Participation de la commune 50 % :	15 263€ HT

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Député Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- D'accepter le projet visant à l'acquisition d'ouvrages pour l'ouverture de la médiathèque municipale ;
- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès de la Collectivité Territoriale de Corse selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération HT :	30 526 € HT
Participation CTC 50 % :	15 263€ HT
Participation de la commune 50 % :	15 263€ HT

AUTORISE Monsieur le Député Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



2017/97
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 37-07-04-17

OBJET : Recherche de financement pour la médiathèque pour l'acquisition de mobilier et de livres.

Le Député Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'acquisition de mobilier et livres pour l'ouverture de la médiathèque municipale qui ouvrira à l'automne 2017 conformément aux engagements pris par la commune auprès de ses partenaires institutionnels et sa population.

Le Député Maire propose à l'assemblée de demander une aide financière à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme suit :

Montant total de l'opération HT :	80 491 € HT
Participation Etat 50 % :	40 246 € HT
Participation de la commune 50 % :	40 246 € HT

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- D'accepter le projet visant à l'acquisition de mobilier et livres pour l'ouverture de la médiathèque municipale ;
- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération HT :	80 491 € HT
Participation Etat 50 % :	40 246 € HT
Participation de la commune 50 % :	40 246 € HT

AUTORISE Monsieur le Député Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
Francis BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 38-07-04-17

OBJET : Organisation générale des services et accord-cadre aménagement du temps de travail

Le Député Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de valider l'organisation générale des services et l'accord-cadre aménagement du temps de travail, documents entérinés au Comité Technique du 28 février 2017.

Il dépose sur le bureau les documents.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- De valider et d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer l'organisation générale des services et l'accord-cadre aménagement du temps de travail ;
- Dit que ces documents seront annexés à cette délibération.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 7 AVRIL 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	26

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 31 mars 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : AGOSTINI Antoine (pouvoir à GANDOLFI SCHEIT Sauveur), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), SOUQUE Nicole (pouvoir à RAGAS Antoine), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), ANDREOLI Marie-Ange (pouvoir à CHINESI Karine).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri.

Délibération N° 39-07-04-17

OBJET : Cession d'une partie du chemin dit CANAL DI MELO

Monsieur le Député Maire propose au Conseil Municipal de vendre le délaissé de voirie au lieu-dit Canal Di Melo, longeant la partie sud des parcelles cadastrées C2118, C 1950, C 2119, C 2110.

Monsieur le Député Maire communique au Conseil Municipal :

VU le plan figuratif faisant apparaître la partie à céder,

VU le code de la voirie routière,

VU l'enclavement de la parcelle,

VU la non affectation au public,

VU les courriers de mise en demeure d'acquérir la parcelle,

VU l'avis des services du Domaine sur la valeur vénale,

VU qu'elle n'est pas au tableau des voiries communales depuis 1976,

CONSIDERANT l'implantation du terrain,

CONSIDERANT que de par sa non affectation la parcelle susvisée constitue un délaissé de voirie communale,

CONSIDERANT que le courrier de mise en demeure d'acquérir la parcelle est restée sans réponse dans le délai d'un mois,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après avoir délibéré,

DECIDE d'engager la procédure de cession de la parcelle susvisée au prix fixé par le service des Domaines,

DEMANDE à Monsieur le Député Maire de poursuivre cette procédure jusqu'à sa conclusion.

AUTORISE Monsieur le Député Maire à signer tous les documents concernant cette opération prévue au BP 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



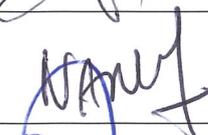
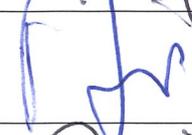
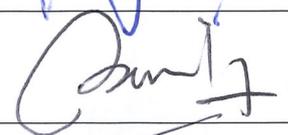
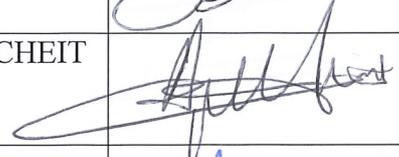
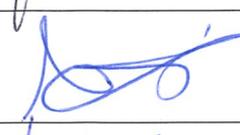
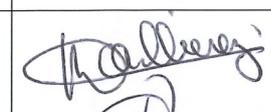
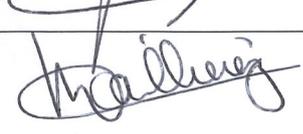
2017/103
S.G.S

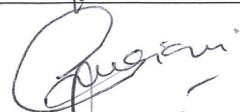
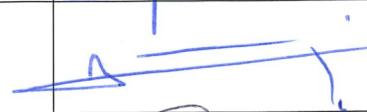
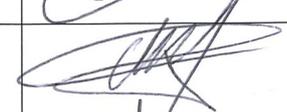
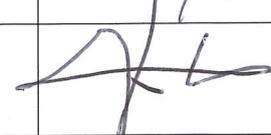
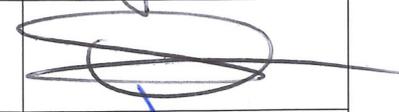
LISTE DES DELIBERATIONS EN DATE DU 7 AVRIL 2017		
N°ACTE	INTITULÉ DE L'ACTE	PAGE
14-07-04-17	Vote du compte administratif commune 2016	2017/48 2017/49
15-07-04-17	Approbation du compte de gestion 2016	2017/50 2017/51
16-07-04-17	Affectation du résultat 2016	2017/52 2017/53
17-07-04-17	Fixation des taux d'impôts locaux	2017/54 2017/55
18-07-04-17	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles 2017	2017/56 2017/57
19-07-04-17	Présentation et vote du budget primitif 2017	2017/58 2017/59
20-07-04-17	Attribution de subventions au titre de l'année 2017 - Associations	2017/60 2017/61
21-07-04-17	Attribution de subventions au titre de l'année 2017 - Caisse des Ecoles	2017/62 2017/63
22-07-04-17	Attribution de subventions au titre de l'année 2017 - CCAS	2017/64 2017/65
23-07-04-17	Recherche de financement pour la réfection de l'éclairage route Saint André	2017/66 2017/67
24-07-04-17	Recherche de financement pour la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public sur la commune	2017/68 2017/69
25-07-04-17	Opérations "Ecole Numérique". Usage du numérique, équipement dans les écoles : demande de subvention. Annule et remplace la délibération n°84-15-12-16	2017/70 2017/71
26-07-04-17	Tableau récapitulatif des marchés publics 2016	2017/72 2017/73
27-07-04-17	Création de trois emplois non permanents d'Adjoints Techniques Territoriaux de 2ème classe pour des besoins saisonniers	2017/74 2017/75

2017/109
S.G.S

28-07-04-17	Création de trois emplois non permanents d'Adjoints Administratifs Territoriaux de 2ème classe pour des besoins saisonniers	2017/76 2017/77
29-07-04-17	Transfert de la voirie et des espaces verts du lotissement "Les Hauts de Biguglia II" dans le domaine public de la commune	2017/78 2017/79
30-07-04-17	Mise à jour du tableau de classement des voies communales	2017/80 2017/81 2017/82
31-07-04-17	Tarifs pour l'espace culturel "Charles ROCCHI"	2017/83 2017/84
32-07-04-17	Création d'emplois non permanents en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum sur une même période de 18 mois)	2017/85 2017/86
33-07-04-17	Reconversion et location de l'ancienne école de Campo Vallone	2017/87 2017/88
34-07-04-17	Redevance pour occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications pour les années 2013 à 2017	2017/89 2017/90 2017/91
35-07-04-17	Recherche de financement pour la médiathèque pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique	2017/92 2017/93 2017/94
36-07-04-17	Recherche de financement pour la médiathèque pour l'acquisition d'ouvrages	2017/95 2017/96
37-07-04-17	Recherche de financement pour la médiathèque pour l'acquisition de mobilier et de livres	2017/97 2017/98
38-07-04-17	Organisation générale des services et accord-cadre aménagement du temps de travail	2017/99 2017/100
39-07-04-17	Cession d'une partie du chemin de CANAL DI MELO	2017/101 2017/102

LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2017

NOM PRENOMS	PRESENT	ABSENT	POUVOIR	EMARGEMENTS
GANDOLFI-SCHEIT SAUVEUR	X			
NANNINI MARIE HELENE	X			
PERETTI ANGE PAUL	X			
BERNARDINI FRANCOIS	X			
POLINI MARIE JEANNE	X			
AGOSTINI ANTOINE			GANDOLFI-SCHEIT SAUVEUR	
CHINESI KARINE	X			
DEMASI SAUVEUR	X			
SCAILLIEREZ AUDREY	X			
RAGAS ANTOINE	X			
GIUDICELLI VALERIE			SCAILLIEREZ AUDREY	
GIGON PATRICK		X		
ALBERTINI ANTOINETTE		X		

RONCHI FABRICE	X			
CRUCIANI CHRISTELLE	X			
CAPPELLARO JEROME	X			
SOUQUE NICOLE			RAGAS ANTOINE	
RAO FREDERIC			CAPPELLARO JEROME	
GHIPIONI MARIE THERESE		X		
GANDOLFI-SCHEIT JOSEPH-HENRI		X		
MORICE NATHALIE	X			
MANFREDI MICHEL	X			
TERUEL JOELLE			CRUCIANI CHRISTELLE	
GANDOLFI ANTHONY	X			
VESPERINI STEPHANE	X			
LEONELLI FRANCOIS	X			
GAROBY SINUCELLU			VESPERINI STEPHANE	
TOTH PASCALE	X			
ANDREOLI MARIE-ANGE			CHINESI KARINE	